JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7289984601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7289984601

Cette annonce a été mise en ligne le **30 avril 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **15 - CANTAL**

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE
pour le CPIER Plan Garonne 2021/27
(sur le fondement de l' article L 121- 16 du Code de l'Environnement)

Objet de la concertation préalable : La concertation préalable, porte, conformément aux articles L 121-1 et suivants du code de l'environnement, sur le projet de Contrat de Plan Etat Interrégional Plan Garonne, pour la période 2021/27. Il a été soumis à évaluation environnementale, comme le prévoit l'article R 122-17 du Code de l'Environnement.

Organisation de la concertation préalable : Elle est organisée à l'initiative du Préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur, Etienne GUYOT, de la Présidente du Conseil Régional Occitanie, Carole DELGA et du président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset.

Durée de la concertation préalable:

Elle sera d'une durée de 30 jours et organisée du 16 mai au 14 juin 2022 inclus.

Modalités de la concertation préalable:
- information du public :
. Un dossier relatif à la concertation présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet, sera consultable sur le site internet des services de l'État, avec indication des communes concernées, un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ainsi que des solutions éventuelles envisagées. Il sera déposé sur le site internet de la Préfecture de Région Occitanie, www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie onglet concertation préalable-CPER, sur le site de chaque préfecture de département concerné, ainsi que sur le site de la Région Occitanie, www.laregion.fr et sur le site de la région Nouvelle-Aquitaine www.nouvelle-aquitaine.fr
. Le dossier sera également consultable sur demande auprès de la Préfecture de la région Occitanie/SGAR - Tél: 0534453316
Un bilan sera produit et mis en ligne à la fin de la concertation préalable publique sur les mêmes sites.
Le public pourra transmettre ses observations sur : concertation-cper-2021-27@occitanie.gouv.fr
Le Préfet de la Région Occitanie
Etienne GUYOT

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

